

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

Prix de l'abonnement
 Edition quotidienne, par an..... \$3.00
 Edition hebdomadaire, par an..... 1.00
 Invariablement payable d'avance
 On peut aussi s'abonner pour six mois ou pour trois mois.

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE : S. MARCOTTE

RÉDACTEUR-EN-CHEF : HECTOR FABRE

Prix des Annonces
 Six lignes, première insertion..... \$0.50
 Chaque insertion subséquente..... 0.15
 Chaque ligne en sus, première ins., 0.08
 Chaque ins. subséquente, p. ligne... 0.04

FEUILLETON DE L'ÉVÉNEMENT
DU 22 FÉVRIER 1879.

LA DAME GUERRIÈRE

(Suite.)

XVIII

LES DEUX VOYAGEURS.

Il y avait de braves gens parmi les prisonniers délivrés, mais il y avait aussi des coquins. Comme ils s'en allaient tous de compagnie à travers la campagne, les coquins, qui s'étaient entendus entre eux, fondirent tout à coup sur les braves gens, pour leur arracher les pièces d'or provenant de la libéralité de la comtesse.

Mais les coquins avaient trop présumé de leurs forces. Ils n'étaient que sept, et les autres, au nombre de quatorze, se défendirent si énergiquement qu'ils tuèrent en les étranglant cinq des assaillants, tandis que les deux autres prirent la fuite.

La bande de fugitifs, se trouvant ainsi diminuée, mais unanimité d'avis sur ses résolutions, après s'être emparée sans scrupule des dépouilles de ceux qu'elle venait de vaincre, se déterminèrent à suivre les conseils de la dame guerrière et à retourner en Suède.

On se promit mutuellement de partager la bonne ou la mauvaise fortune pour l'accomplissement du voyage, de mendier si les ressources communes tarissaient trop vite, de ne commettre aucun méfait, afin de ne pas attirer sur tous des répressions sévères, et l'on se mit en route.

Des deux coquins qui avaient pris la fuite après avoir essayé de voler leurs camarades. L'un était un simple soldat nommé Tête-de-Fer, et l'autre notre ancienne connaissance Axel le tripiier, qui, plus heureux que les autres favoris du major Strozzi, avait réussi à ne pas être tué pendant la bataille de Benoîte-Vaux.

—Qu'allons-nous faire maintenant ? demanda Tête-de-Fer.

Il avait été ainsi surnommé parce qu'un jour de combat une balle de mousquet s'était aplatie sur son front, sans le trouver ni le fendre. On en voyait encore la place entre les deux sourcils, où la peau était violette et comme machurée.

—Je ne m'en irai pas en Suède à pieds et avec deux pièces d'or dans ma poche, répondit Axel le tripiier. Il faut nous procurer ce qui nous manque dans ce pays, puisque nous y sommes.

—Puisque nous y sommes, approuva Tête-de-Fer, qui ne brillait pas par l'intelligence.

Axel, qui parlait bien français, proposa d'abord à deux paysans, auxquels il montra son or, de leur acheter quelques vieux vêtements.

Le marché conclu, les acheteurs trouvèrent plus avantageux de rosser les vendeurs pour s'acquitter et pouvoir dérober quelques vivres, et il se réfugièrent ensuite dans la forêt de Meuse.

Le lendemain, ils s'installèrent à l'hermitage Sainte-Anne, qu'un hasard leur avait fait découvrir. La cruche d'eau à moitié pleine et le lit de feuilles sèches les décidèrent, car non-seulement ils rencontraient là un abri, mais

ces indices prouvaient encore que parfois des voyageurs s'y arrêtaient pour passer la nuit.

—Je me souvins qu'un certain remouleur qui a signifié nos dagues m'a parlé de cet endroit, où il se repose souvent, dit Axel le tripiier. Si une heureuse chance nous l'envoyait...

—Il ne sortirait pas vivant d'entre nos mains, acheva Tête-de-Fer. Mais un remouleur...

—Je conviens que ce serait là une maigre dépouille, ajouta Axel. Néanmoins cela vaudrait mieux que rien. N'ayant pas d'armes, il nous faut commencer modestement.

Pour suppléer aux armes qui leur manquaient, ils se munirent de deux énormes gourdins pris dans la forêt, et ils attendirent.

Peu après, Axel tressaillit.

—Regarde là-bas, dit-il. Voilà qui vaut mieux qu'un remouleur.

Oui, mais ils sont deux, répondit l'autre.

—As-tu peur ? reprit Axel. Écoute-moi bien, et je te garantis que nous retournerons en Suède sur de bons chevaux, avec de l'or plein nos poches.

Puis il entraîna Tête-de-Fer dans l'intérieur de l'hermitage et il lui donna ses instructions, tandis que deux cavaliers arrivaient.

Tous deux paraissaient à peu près du même âge.

L'un au teint bruni par les fatigues, à l'œil fier et vif, à la mine hautaine dont l'orgueil se tempérait souvent d'une familiarité affable, était plus grand que son compagnon et se faisait appeler le comte de Blâmont.

L'autre, dont la belle figure calme, ouverte et hardie annonçait la bravoure et la franchise, était le comte de Saint-Balmont le mari de la dame guerrière que nous avons vue remplacer si vaillamment son époux pendant le siège du château de Neuville.

Tous deux, montés sur de magnifiques chevaux épuisés de lassitude, portaient un simple surcot gris, par-dessus un justaucorps de buffle protégé par un haussecol d'acier damasquiné, et de grands feutres ornés de plumes noires fanées s'abaissaient sur leurs yeux.

La beauté et la richesse de leurs armes pourraient seules faire deviner qu'ils étaient d'un rang élevé. Du reste, ils n'avaient ni écharpe ni uniforme particulier indiquant à quelle armée ils appartenaient, et, détail caractéristique, le mari de la dame guerrière ne parlait qu'avec la plus profonde déférence à son compagnon, qui, lui, le tutoyait d'habitude.

—Cher ami, lui dit-il en avançant, je reconnais ce lieu ; c'est l'hermitage Sainte-Anne.

—Monsieur le comte de Blâmont ne se trompe pas.

—Oh ! j'ai de la mémoire. Viens faire une petite visite à l'ermite. Est-ce toujours frère Urbain ?

—Frère Urbain n'existe plus depuis longtemps. La croix de bois qui se trouve là-bas sur cette éminence indique qu'il y a été enterré.

—Tant pis ! C'était un brave homme. A-t-il eu des successeurs ? Oh ! mais, regarde, Saint-Balmont ! Voilà de singuliers ermites !

Les deux bandits en effet, s'étaient montrés.

Tête-de-Fer pâlit et recula.

—C'est lui ! balbutia-t-il.

—Qui, lui ?

—Je te dis que c'est lui !... Nous l'avons vu assez souvent au premier rang de ses armées,

quand nous les combattions... Sauvons-nous !

—No bouge pas. Fais ce que je t'ai dit. Par le diable ! la prise sera belle.

Le mari de la dame guerrière avait examiné les deux coquins.

—Je supplie le comte de Blâmont de se tenir sur la défensive, dit-il à voix basse. La contrée est infestée de maraudeurs...

—Mais ces gens sont des ermites... puisqu'ils sont dans un ermitage, répliqua le comte en riant. N'est-ce pas, braves gens, que vous êtes des ermites ? Il n'y a qu'à voir vos gourdins... ce sont de vrais bâtons de pèlerins.

Axel le tripiier s'était avancé, après avoir fait signe à Tête-de-Fer de faire comme lui.

—Que monseigneur veuille bien m'excuser si je lui adresse la parole, dit-il d'un ton obé- quieux.

—D'abord tu n'as pas à t'excuser de me répondre puisque je t'ai interrogé. Ensuite, pourquoi m'appelles-tu monseigneur ?

—Par respect, monseigneur. Nous avons l'intention, mon ami et moi, d'acheter deux bons chevaux...

—Et c'est pour cela que tu t'approches du mien ?... Allons, décampe ! Tu n'es qu'un ermite de contrebande, et mon cheval n'est pas à vendre.

—A donner, alors !

Et Axel, saisissant une jambe du cavalier, la tira violemment pour le désarçonner.

Tout cela avait été concerté à l'avance.

Les deux complices devaient prendre les apparences les plus humbles, engager la conversation afin d'avoir un prétexte pour s'approcher, saisir brusquement les cavaliers au moment où ils s'y attendraient le moins, les renverser sans leur laisser le temps de faire usage de leurs armes, et les assommer ensuite à coups de bâton.

Mais ce beau plan échoua à cause du trop de hâte de Tête-de-Fer, chargé d'abattre le second cavalier.

Il opéra son mouvement deux ou trois secondes avant Axel, et le comte de Saint-Balmont, qui était sur ses gardes, l'étendit roide mort d'un coup de pistolet.

Puis le gentilhomme, à l'instant même où son compagnon était attaqué par Axel le tripiier, déchargea son second pistolet sur le gredin et lui fendit le crâne.

Les chevaux, quoique fatigués, se cabrèrent un peu par suite des coups de feu.

Puis celui des voyageurs qui se faisait appeler le comte de Blâmont tendit la main à l'autre en lui disant :

—Merci, cher ami, merci ! Tu m'as sauvé la vie une fois de plus. Je ne me méfiais pas le moins du monde de ces deux chenevans, qui m'avaient l'air plus bêtes que méchants.

—J'avais pourtant prévenu le comte de Blâmont...

—C'est vrai. Mais, dis-moi, crois-tu que ce soit Richelieu qui ait posté ces gens pour m'assassiner ?

—Oh ! non, certes !

—Je conviens que, le cas échéant, Richelieu leur eût fourni de meilleures armes. Sais-tu bien que j'ai failli périr sous le bâton, moi ! Si ces gredins m'eussent assommé, Richelieu aurait bien ri.

—Oh ! le cardinal-duc est incapable...

(A continuer.)

Déchets de Salaisons.

TÊTES,
 PATTES,
 ROGNONS,
 PANNE en Branche,
 FILETS,
 RETAILLES,
 Etc., Etc.,

BAS PRIX.

A VENDRE PAR
J. B. RENAUD & CIE.

72 à 82, rue St. Paul.
 Québec, 8 janvier 1879.

Exposition de Paris.

La maison RENAUD & CIE. a le plaisir d'inviter ses amis et le public en général de venir visiter l'assortiment magnifique d'Articles de Fantaisie, de Porcelaine Française, de Verreries, etc., qu'elle vient de recevoir directement de l'Exposition de Paris.

On trouvera à notre établissement une grande variété d'objets convenables pour Cadeaux du Jour de l'An.

— AUSSI —
 Services à Déjeuner, à Dîner, à Dessert et à Toilette.

TÊTE-A-TÊTE, CROQUET, MUSCAT ET APRÈS-DINER.

Une remise de 20 pour cent sur les ARGENTERIES.

Nous sommes décidés à vendre tous ces articles au prix coûtant pour du comptant.

Venez et jugez par vous-même.

RENAUD & CIE.,

24, rue St. Paul.
 Québec, 28 décembre 1878.

PROTECTION !!!

F. X. LEPAGE

MARCHAND

No. 53, Rue de la Couronne.

ST. ROCH, QUÉBEC,

A l'honneur de prévenir le public, ses amis de la ville et de la campagne, qu'il est décidé à accorder la

PROTECTION

à tous les acheteurs qui voudront bien l'honorer d'une visite.

AFIN DE LES PROTÉGER.

Il a décidé de réduire à des prix exceptionnels les Marchandises suivantes :

- 300 pièces Tweeds.
- 50 " Drap Noir Moscou.
- 60 " Drap Pilote.
- 40 " Drap Castor.
- 200 " Alpaca Noir.
- 100 " Cobourg Noir.
- 25 " Crêpe Noir.
- 300 " Shirting.
- 200 " Flanelle de Couleur.
- 300 " Wincey Carreauté.
- 200 " Wincey Uni.
- 10,000 verges Etoffes à Robes.
- 200 " Coton des Indes.
- 2,000 livres Laines à 50c. la livre.
- 5,000 verges Flanelle à 15 cents.

Et un assortiment complet dans tous les départements.

A des conditions exceptionnelles.

N'oubliez pas de venir visiter le magasin de

F. X. LEPAGE,

No. 53, rue de la Couronne,
 St. Roch.

Québec, 31 octobre 1878.

A. GIBERTON & Cie.,

COMMISSION & IMPORTATION

8, rue de Bresoles, 7, rue Le Royer,
 Bâtisse des Sœurs, Montréal

SEULS AGENTS EN CANADA

POUE

Rivière, Gardrat & Cie., Cognac, Eau-de-Vie.

Wyman Fockink, fournisseur des Cours d'Europe, Gin de Hollande et Liqueurs fines.

La Grande Chartreuse, près Grenoble, (L. Garnier) Chartreuse véritable.

E. Mercier & Cie., Union de Propriétaires, Cie. des grands Vins de Champagne, Epernay.

La Bénédicte, Abbaye de Fécamp, Liqueur de "La Bénédicte."

J. Brisson & Cie., fournisseurs du Consulat Général de France en Canada, Bordeaux, Vins fins et ordinaires.

S. A. E. Mgr. le Duc d'Aumale, Palais d'Orléans, Palerme, Vins de Zucco, Madère, Vins fins secs, et Vins de Messe.

Odrion & Piot, fournisseurs de la Cour de Russie, Côte d'Or, grands Vins de Bourgogne.

E. Cusenier & Cie., fournisseurs brevetés de la Cour d'Italie, Paris, Liqueurs fines, Kirsch, Vermouth, etc.

Chevalier-Appert, fournisseur des Cours d'Europe, Paris, Conserves Alimentaires, Gaillard & Cavillon, Provence, Huile d'Olive, etc.

Amieux frères, Nantes, Sardines à l'Huile.

La Fromagerie modèle de Gruyère, à Gruyère, Suisse, Fromages.

H. Taveney & Cie., Veveys, Suisse, Cigares et Tabacs.

Les Manufactures de Glaces de St. Gobain, Chaunly & Ciey, Paris, Glaces et Miroirs.

Haidin & Cie., Courcelles, Belgique, Verres à Vitres.

La Compagnie des Cristalleries de Baccarat, Paris, Verres et Cristaux.

J. Pouyat, Limoges, Porcelaine tendre et dure.

J. Vieillard, Bordeaux, Faïences d'art et ordinaires.

Dufour & Co. (Anchor Brand) Thal, Suisse, Toiles à bluteaux.

E. Choupe, Paris, Cuirs Français.

Witsman & Charpentier, Paris, Chaussures Françaises de toutes sortes.

Cottance, La Parfumerie Centrale, Paris, Parfumeries Françaises.

C. Debrye, Paris, Brosserie fine.

Laroche-Joubert, Lacroix & Cie., Angoulême, Papeteries de toutes sortes.

Jules Turquetil & Cie., Paris, Papiers peints (Tapisserie).

Mazoyer fils & Poindron, Paris, Lyon et Saumur, Bijouterie Religieuse.

Blot & Drouard, Paris, Pendules Françaises et Bronzes d'art.

Jeantet David, St. Claude, Jura, articles de Fumeurs et Jouets en caoutchouc.

C. Lefaucheur, inventeur, Paris, Armes de Chasse.

N. Vivario-Plomdeur, Armurier du Roi des Belges, Liège, Belgique, Armes de Chasse, Revolvers, etc., de toutes sortes.

Astier-Prodou, Thiers, Puy de Dôme, Coutellerie Française.

En stock, Epicerie fines et articles de Paris.

A. GIBERTON,
 GUSTAVE A. DROLET,
 LUCIEN HUOT.

Agent à Québec.

W. E. BLUMHART,
 Coin des rues du Palais et St. Jean,
 Haute-Ville.

Québec, 17 décembre 1878.

JODOIN & CIE.,

14, rue St. Jean.

N'oubliez pas la maison JODOIN & CIE., qui a obtenu les PRIX AUX DERNIÈRES EXHIBITIONS pour ses Poêles Doubles, de Passages, Poêles de Chambre et de Salon, Poêles de Cuisine de toutes dimensions à Bois et à Charbon.

Ustensiles de Cuisine, Vaisseau en Cuivre, en Ferblanc et en Fonte, Pelles et Bêches en Fer et en Acier de première qualité.

Nos prix sont au moins de vingt-cinq pour cent meilleur marché qu'ailleurs.

En gros et en détail.

JODOIN & CIE.,

14, rue St. Jean,
 Québec, 28 août 1878—6m

ANNONCES NOUVELLES.

Magasin à louer - Jean Barbeau. Chemin de fer Q. M. O. & O - C. A. Scott. Vente à bon marché - F. Simard. Avis d'Encaissement - Oct. Lemieux et Cie. Marchandises de Familles - Glover, Fry & Cie. Protection - F. X. Lepage.

QUEBEC, SAMEDI, 22 FÉVRIER 1879.

LETRES DE LA CAPITALE.

Ottawa, 21 février. Il faudrait remonter loin dans nos annales parlementaires pour trouver une session commençant d'une façon si calme. Ce Parlement né dans la tourmente, à l'air d'une sage personne qui ne soulèvera jamais de grandes passions. Au premier abord, on se dit : comment c'est là la chambre du 17 septembre, c'est là cette Chambre sortie d'un orage ? Oui, c'est bien cette Chambre ; mais pour nous expliquer l'aspect paisible qu'elle présente, il faut que vous rappeliez que l'opposition mutilée par les élections, a besoin de se refaire un peu avant de donner l'assaut. C'est la session de 1874 retournée et moins l'affaire Riel.

Des maintenant néanmoins, en pénétrant discrètement dans les coulisses on y découvre plus de flammes qu'il n'en brille sur la scène. Ces flammes sont alimentées par la grosse affaire du Lieutenant-Gouverneur qui passionne la députation conservatrice bas-canadienne à un degré extraordinaire. On sait que notre race, lorsqu'elle prend la mouche, s'agit à tout rompre. Les conservateurs de notre province ont juré de se venger de M. Letellier et comptent y parvenir en dépit de tous les obstacles mis sur la voie par l'esprit temporisateur des uns et par l'hostilité des autres. Toutefois la furie française.

La première difficulté est de motiver l'accusation de façon à ce qu'elle fournisse raison plausible, à l'intervention du Parlement fédéral dans les affaires provinciales. Autre chose en effet est de critiquer la conduite du Lieutenant-Gouverneur, autre chose est de trouver la formule de censure. Cette formule doit porter en elle la justification nette, éclatante, aux yeux du gouvernement impérial, de la sanction que lui donnera le Gouverneur. Tout esprit de parti mis de côté, il sera intéressant de voir comment les conspirateurs se tireront de cette première difficulté qui n'est pas mince, et qui donnera, d'une façon bien précise, la mesure de leur capacité en montrant s'ils avaient bien, avant de se lancer dans cette entreprise, entrevu les difficultés qu'elle présentait.

Puis viendront les autres obstacles, dont la moindre ne sera peut-être pas l'éloignement actuel du Sénat pour les mesures violentes.

Ces obstacles franchis, restera à obtenir le consentement du Gouverneur. La référence de la question en Angleterre, serait prise, m'assure-t-on, par les chefs du mouvement de la revanche comme un refus d'acquiescer à leurs exigences, et leur inspirerait des résolutions extrêmes. Ils prétendent soumettre complètement le gouvernement à leur volonté. Ils attendent de lui qu'il fera voter la motion de censure dans les deux Chambres par leur majorité ordinaire, et qu'il obtiendra l'acquiescement du Gouverneur à la démission du Lieutenant-Gouverneur. Dans le cas où la motion échouerait dans une des deux chambres : dans le cas même où le Gouverneur ne se prêterait pas de suite au dessein des agitateurs, ils en tiendraient le ministère responsable et lui retireraient leur appui. Du coup, pour se venger de leurs amis, la députation

conservatrice bas-canadienne passerait dans le camp de l'opposition, préférant faire cause commune avec le parti dans les rangs duquel M. Letellier a toujours marché, que de continuer à suivre l'étendard de ceux qui auraient sauvé de la mort le tyran.

Je n'apprécie pas, je raconte. Comme soumettre la majorité dans les deux Chambres, le ministère et le Gouverneur lui-même à la règle inflexible ainsi posée, ne semble pas de prime abord chose facile, on peut considérer cette question comme une très-grosse affaire qui pourrait bien changer en mer agitée la calme surface qui s'étend à l'heure qu'il est devant nous.

Il est aussi beaucoup question, au loin surtout, (vous en savez toujours à Québec plus long que nous ici) des mécontentements personnels qui existeraient dans les rangs ministériels. En allant aux renseignements, voici à quoi ils me paraissent se réduire.

Il est certain que, comme sous tous les régimes, il y a, en dehors du ministère un certain nombre de gens qui voudraient trouver place à l'intérieur. Quelques-uns laissent percer leur impatience. De là à une révolte dans le camp, il y a loin cependant. Nous savons par expérience que les gens murmurent longtemps avant de prendre les armes. Au son de la trompette qui annonce l'approche de l'ennemi, la discipline renaît et chacun vote à son poste. Consultez vos souvenirs et vous accepterez les rumeurs de dissensions pour ce qu'elles valent.

Soyez convaincus que la grosse affaire est celle du Lieutenant-Gouverneur ; et sur celle-là, la députation conservatrice bas-canadienne est unie. Si les difficultés doivent éclater, ce n'est pas dans son sein, mais entre elle et le ministère refusant d'obéir en tous points à son ultimatum.

LA CHAMBRE.

(Par voie télégraphique.)

SÉNAT.

Ottawa, 21.

Plusieurs pétitions sont soumises à la Chambre, entr'autres une du Bureau de Commerce du Canada qui recommande au gouvernement de relier au système télégraphique du pays les îles du golfe St. Laurent.

M. Penny dit que comme secondaire de la motion d'ajournement du Sénat jusqu'au 4 mars, il n'est pas prêt cependant à insister sur la motion, si elle n'est pas plus favorablement accueillie qu'elle l'a été d'abord.

CHAMBRE DES COMMUNES.

L'Orateur informe la Chambre que le greffier a mis sur la table plusieurs documents qui concernent la sténographie et la publication des débats parlementaires.

M. McCarthy présente un bill pour autoriser la loi concernant l'instruction judiciaire des élections contestées de la Chambre des Communes.

Le greffier donne lecture d'une adresse de condoléance de la Chambre des Communes à Sa Majesté à l'occasion de la mort de la Princesse Alice. Cette adresse jointe à celle du Sénat sera transmise à la Reine par l'intermédiaire du Gouverneur-Général.

En se levant pour dire quelques paroles, M. Masson s'affaisse sur son siège et tombe sans connaissance. Cet incident cause un peu d'émoi dans la chambre. Quelques soins médicaux permettent à l'hon. ministre de laisser la chambre sans aide pour retourner à son hôtel.

En réponse à M. Cartwright, Sir John dit que le budget ne sera pas présenté mardi prochain.

En réponse à M. Vallée, Sir John dit que le gouvernement a l'intention de continuer les travaux commencés dans les murs de Québec.

M. Rykert demande des renseignements sur le nombre de jours pendant lesquels, James McMahon, comme dans le bureau du paie-maître du canal Welland, a été absent en 1877 et 1878, et sur le nombre de jours de travail pour lesquels il a été payé par le département des travaux publics ; aussi une copie de la loi des lettres qui l'ont autorisé à s'absenter de son bureau durant les années susdites pour s'occuper d'élections ou de contrats dans l'intérêt de certains contracteurs du gouvernement.

M. McKenzie dit qu'il n'a jamais entendu faire de plainte contre la conduite de M. McMahon, mais a convenu qu'une enquête sur sa conduite était nécessaire. Pour lui, il ne connaît rien des congés d'absence de cet employé.

M. Domville voudrait donner à la motion une portée plus générale.

Sir John dit qu'il n'a rien su de l'affaire que lorsqu'il l'a vue consignée dans les papiers de la Chambre. Il n'est pas d'avis que la motion ait une portée générale.

M. Rochester est de l'avis de M. Domville. Il pourrait lui-même montrer que des ministres ont travaillé et usé de leur influence dans les dernières élections.

M. McKenzie.—Écoutez ! écoutez ! vous n'avez qu'à voir.

M. Rochester, continuant, assure qu'il peut prouver que son honorable ami lui-même a mandé auprès de lui des employés du gouvernement pour leur dire comment voter ; et que le gouvernement lui-même a sondé ses agents à même le coffre public.

La motion passe.

M. Vallée demande un état des sommes d'argent prêtées ou données aux diverses compagnies de chemin de fer qui existent dans le pays, par les gouvernements fédéral et provinciaux avant et depuis la Confédération. Il ajoute, comme mot d'explication, que sa motion avait pour objet de faire connaître si les stipulations de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, au sujet de la division de l'actif des stocks de chemins de fer entre les différentes provinces ont été justement et impartialement mises en vigueur. Il dit qu'il croit être en état de prouver qu'Ontario a eu plus que sa part.

M. Cimon appuie la motion et exprime l'opinion que le gouvernement fédéral devrait acheter du gouvernement de Québec, le chemin de fer de Montréal, Ottawa et Occidental, comme partie du chemin de fer du Pacifique à travers le continent. C'est avec l'espoir que le gouvernement fédéral se décidera à faire cet achat que Québec a entrepris la construction du chemin de fer du nord.

M. Olivier demande un état de tous les argentés dépensés pour défrayer les dépenses des dernières élections fédérales, ainsi qu'un état du coût total des étalons des poids et mesures achetées pour les fins de l'acte des poids et mesures. Adopté.

M. Jones, de Leeds-Sud, demande un état des ordres en conseil concernant une diminution des droits sur les marchandises, le matériel dont les constructeurs ont besoin, le matériel dont ils se servent, depuis le 1er janvier 1874 jusqu'au 1er janvier 1879, pour chaque année séparément. Adopté.

La Chambre s'ajourne à 4.55 heures.

AVIS DE MOTION.

M. De Cosmos demandera copie du mémoire des circonstances qui ont amené la convention de février 1825 entre l'Angleterre et la Russie ; copie de la convention, s'il y en a eu, entre l'Angleterre et les Etats-Unis, en février 1825 ; aussi, copie des meilleures cartes géographiques de la ville d'Alaska y compris les cartes de Russie, d'Angleterre et des Etats-Unis.

M. Olivier demandera copie de toute la correspondance depuis le 11 octobre 1878 au sujet des octrois de terre comme bonus pour encourager l'émigration et la colonisation des terres dans la province de Manitoba et les territoires du nord-ouest.

M. Bowell proposera que la Chambre approuve le contrat pour la sténographie et la publication, etc. des débats de la Chambre pendant la session.

M. Rykert demandera un état des dépenses encourues pour la construction de l'écluse de St. François.

M. Landry demandera lundi copie du dernier contrat fait avec Nazaire Bernatchez, pour le transport entre Québec et la Grosse-Isle, et vice versa, des émigrants, malles, approvisionnement, etc., etc.

M. Vallée demandera, 1o. un état des argentés dépensés pour la réparation des murs de la ville de Québec depuis le 1er août jusqu'au 1er octobre 1878 ; 2o les noms et lieux de résidence des contracteurs des susdits travaux ; 3o les noms des ouvriers y employés depuis le 1er août et le 10 du même mois 1878 ; 4o le nombre des journaliers, contracteurs, conducteurs et sous-conducteurs des travaux, avec la paie donnée à chacun d'eux depuis le 10 août jusqu'au 25 septembre 1878.

LE "NATIONAL".—Dans les dépêches de Montréal de ce matin, nous voyons que le National a dû publier son dernier numéro aujourd'hui.

Ce n'est pas pour dire que notre confrère a fait fortune avec le gouvernement libéral.

ECHOS D'OTTAWA.

Ottawa, 21 février.

—On a télégraphié ici la mort de M. R. C. Campbell, ex-député membre de la Chambre des Communes.

—M. Jas. Yeo, M. P., est arrivé hier soir.

—Le gouvernement vient de donner le contrat de l'embranchement du Pacifique entre la Baie du Tonnerre et Winnipeg. MM. Morse, Nicholson et Marpole, de Toronto, ont obtenu le contrat de la section Ouest, 67 milles, et MM. Mark Conway, Purcell, Ginty et Ryan, celui de la section Est, 118 milles ; on croit qu'il y aura association des deux compagnies pour construire les deux sections.

—Sir John a donné un grand dîner hier soir à Stadacona-Hall.

—Le Dr. E. Young a présenté au marquis de Lorne son ouvrage sur le travail en Europe et en Amérique. Le marquis a demandé à l'auteur foule de renseignements sur les questions d'émigration et a exprimé le désir de voir l'ouvrage du Dr. Young imprimé sous un format à bon marché pour être distribué en Europe parmi les émigrants, etc.

—Sur la rivière Ottawa hier, il y a eu une forte explosion ; des glaces ont été lancées à une grande hauteur. Les hommes de science sont en quête sur ce phénomène scientifique.

—Au caucus de l'opposition ce matin, MM. Borden, Fiset et Casey ont été choisis comme Whigs. Le caucus a été ajourné à mardi.

—Les conservateurs ont aussi eu un caucus ce matin sur le tarif.

—Bon nombre de cultivateurs de ce district se préparent à émigrer à Manitoba ce printemps.

—M. Masson qui a eu une syncope en chambre aujourd'hui, va mieux ; il est sous les soins du Dr. Fortin.

—Le bruit court que l'hon. Ministre voudrait se retirer de la vie publique.

—Il paraît maintenant que MM. Morse et Cie, refusent d'accepter le contrat du tronçon du Pacifique entre la Baie du Tonnerre et Winnipeg. Ils veulent avoir les deux sections ou rien du tout.

L'ÉLÉVATEUR.

A l'assemblée de capitalistes et marchands hier au Bureau de Commerce, il y a deux résolutions d'adoptées.

M. J. Patton, secondé par M. A. Woods, a proposé : Que dans l'opinion de cette assemblée, le prolongement projeté du quai du Grand-Tronc à Québec Sud et la construction d'un élévateur à grains dans cet endroit, amélioreraient matériellement le trafic du port.

M. John L. Gibb, secondé par M. F. Billingsley, a proposé : Que cette assemblée comprenant l'importance de la chance qui s'offre aujourd'hui, donne son concours à la proposition du Grand-Tronc, et propose, comme suggestion, la formation d'une Compagnie dans le but de coopérer avec le Grand-Tronc dans la construction d'un élévateur et le prolongement du quai.

L'assemblée a nommé un comité pour s'occuper de l'entreprise. Voici comment il se compose : Col. Rhodes, MM. James G. Ross, John L. Gibb, James Patton, Geo. T. Davie, W. D. Campbell, A. Joseph, P. Garneau, P. A. Shaw, A. Woods, F. Billingsley, E. W. Sewell, J. B. Renaud, Joseph Shehyn, I. Thibaut, T. Beaubien, (Lévis), et E. C. Benson.

M. Reeves représentant la Compagnie du Grand-Tronc, a soumis son plan à l'assemblée. Il faudra prolonger de 500 pieds le quai du Grand-Tronc à Québec-Sud. L'élévateur aura une capacité de 75,000 minots de grain, et coûtera de 125 à 130,000.

La Compagnie du Grand-Tronc promet un intérêt permanent de 6 pour cent sur le capital souscrit et versé.

Nous en reparlerons.

TELEGRAPHIE GENERALE.

Londres, 21.—Un correspondant de Berlin écrit que l'Emir est encore sur le territoire de l'Afghanistan, soit à Kholm ou à Tashkurgén, au sud de l'Oxus.

Il est tombé six pouces de neige hier soir. A Paris, il a neigé toute la journée ; les communications télégraphiques sont interrompues et en conséquence, les nouvelles de l'est retardent d'arriver.

Le prince et la princesse Hohenzollern ont donné réception hier à l'ambassade allemande ; parmi les invités on remarquait le président Grévy, Gambetta, le duc d'Aumale, plusieurs bonapartistes distingués, les secrétaires privés des ministres, les ambassadeurs des cours étrangères, les sénateurs et les députés du parlement de toutes couleurs politiques.

Les nouvelles reçues de Burmah portent à 87 le nombre des personnes égor-

gées par ordre du roi. Les détails sont horribles, et les populations sont indignées.

Le Dr Butt vient de résigner comme chef des Home Rulers, à cause de l'état de sa santé.

L'archevêque d'Andrinople a été assassiné par des Bulgares. Trois mille Grecs assistaient aux funérailles. Quarante villages ont été submergés par l'inondation de la Vistule en Allemagne.

Nantes, 21.—Les eaux de la Loire ont monté de cinq mètres. Plusieurs maisons ont souffert de cette inondation.

Paris, 21.—La Société d'Agriculture a prié le gouvernement de suivre l'exemple de l'Angleterre qui vient de défendre l'importation de bêtes à cornes de l'Amérique.

Versailles, 21.—Le bill sur l'amnistie, tel que proposé par le gouvernement, a été adopté par un vote de 340 contre 99. Les bonapartistes ont voté avec la majorité.

Rome, 21.—Le gouvernement italien vient de défendre l'importation de chair de porc d'Amérique, comme mesure de précaution contre le trichinose.

Berlin, 21.—A une réunion de la Société Médicale allemande, le docteur Virchow a déclaré que l'épidémie dans l'Astrakan n'était pas plus sérieuse que le choléra.

Le discours de Bismark a été accueilli froidement.

St. Pétersbourg, 21.—Le général Melikoff télégraphie qu'il n'existe aucun cas d'épidémie dans son district.

A TRAVERS LA VILLE.

LA STATION DE POLICE CENTRALE.—Hier soir, M. Baillaingé, ingénieur de la cité, a informé le Conseil que cela coûterait \$1,070 pour mettre la halle du marché Montcalm propre à recevoir la police et une autre somme de \$1,000 pour remettre la station actuelle dans le même état qu'elle était auparavant. L'intérêt sur ces deux items, à 7 pour cent, s'éleverait à \$144.90, et le loyer de cette partie de la halle que l'on veut convertir en station de police rapporte \$366.

Après une longue et vive discussion, la question a été mise aux voix, avec le résultat suivant : 4 pour, 14 contre.

LE GAZ.—Nous voyons un commencement de révolte parmi les consommateurs de gaz à Montréal. La Compagnie, pour le dernier trimestre, a fait des comptes extravagants pour un gaz de qualité inférieure.

L'hôtel Ottawa et grande nombre de familles ont planté la Compagnie du gaz avec ses compteurs et son gaz.

La Compagnie commence à éprouver des inquiétudes et vient de se décider à réduire le prix du gaz de \$2.50 par mille pieds à \$2.

Le Witness, organe des consommateurs à juste titre mécontents, dit que le gaz à \$1.50 par mille pieds rapporterait encore un joli bénéfice à la Compagnie surtout pour la qualité de gaz qu'elle fournit à la ville. M. Gibbs, de l'usine Hanlon, à Boston, offre de fournir le gaz à Montréal pour \$1.50 le mille pieds.

On pourrait en dire autant de Québec : les comptes du dernier trimestre ont été simplement exorbitants, et le gaz ne vaut pas mieux qu'à Montréal.

Les consommateurs se plaignent toujours et n'agissent pas. Ils devraient s'adresser au gouvernement pour rendre la loi complète et plus rigoureuse et obtenir que les opérations des bureaux d'inspection soient publiées au moins une fois par mois, dans les journaux. Quand une compagnie de gaz aurait la perspective d'être dénoncée une fois par mois, elle s'améliorerait probablement. De plus, le gaz à Québec est trop cher à \$2.40 le mille pieds. On est généralement d'avis qu'à \$1.50 il serait suffisamment payé.

AVIS AUX CONSOMMATEURS.—Il y a en Chambre des députés qu'une demande n'aurait pas mieux que de s'occuper de cette question.

RETTES NOUVELLES.—On doit transporter de cette ville à Trois-Rivières le bureau télégraphique du chemin de fer Q. M. O. & O. Le bureau sera à Trois-Rivières.

—L'abbé Vincent est nommé vicar à la Pointe-aux-Trembles.

—Un des fils de l'hon. M. DeLéry, a été victime d'un accident hier, qui aurait pu avoir de graves conséquences. En conduisant une paire de chevaux attelés à un sleigh, l'un d'eux prit le mors aux dents en passant rue Ste. Anne, et M. DeLéry, précipité hors de la voiture a été ramassé insensé sur le chemin. Les chevaux ont continué leur course furibonde en repassant par le même chemin et c'est alors que l'un d'eux se cassa une patte. On a dû le tuer hier soir.

THE PRONOUNCING BOOK.—Nous accusons réception d'un nouveau livre de

prononciation anglaise, publié par M. Beauchemin & Valois, Montréal.

Cet ouvrage a pour but d'initier les élèves de nos écoles à la prononciation anglaise; et comme, en cette matière, les préceptes sont peu de chose ou presque rien, le Pronouncing book est surtout un livre pratique.

PARTIE DE FOOT-BALL. — Une partie de "foot-ball" sera jouée ce soir à 8.30 heures au pavillon des patineurs, Grande Allée, entre les Clubs Crescent et Québec.

Ouverture. Le Philtre Valse. A Toi Quadrille. Amusement Valse. Sympathie Lanciers. Trial by Jury Galop (vocal). Queen Victoria

FAITS DIVERS

UN PETIT MEURTRIER. — Thomas Hallissy, âgé de 10 ans, vient de comparaître devant la cour des General Sessions pour répondre de la conséquence fatale d'un mouvement de vivacité.

Le service anniversaire de feu Pierre Barras, tailleur, bourgeois, époux de Madame Christine Lagueux, sera chanté à l'Eglise de Notre-Dame à Lévis, jeudi prochain, le 27 du courant, à 9 heures A. M.

LA MÈRE. — Nous détachons une page touchante de l'ouvrage de M. Alcède Fortier, qui a remporté le premier prix donné par l'Athénée Louisianais.

Se sont-ils compris? Pouvez-vous en douter? contempler la joie de cette jeune mère, l'enfant vient de dire son premier mot, et ce mot c'est Maman.

— On parle d'un homme nouvellement marié. — Encore un qui se met la pierre au cou, dit un des assistants.

— Permettez, madame, il y a pierre et pierre. Je ne parle, en ce moment, que d'une pierre précieuse.

LE NOMBRE DE MORTS

dans notre pays devient de plus en plus alarmant, le nombre de vie se trouvant moindre chaque année, sans aucune cause raisonnable, la mort résultant généralement de l'origine la plus insignifiante.

Pour toutes les maladies de la gorge ou du poulmon, le SIROP ALLEMAND DE BOSCHÉE, est reconnu pour la plus grande découverte qui ait été faite dans ce genre de médecine.

MARCHE MONÉTAIRE

New-York, 10 fév., 22 février 1879. Première cotation Echange Sterling 3 jours 489, soixante jours 486; Greenbacks, 99.

PRODUITS EN GROS DE MONTREAL

FLURS. — Supérieure Extra 4.70 à 4.75; Extra 4.45 à 4.50; Fancy 4.20 à 4.25; Extra du Printemps 4.20 à 4.2; Supérieure 3.80 à 3.90; Forte de Boulangers 4.30 à 4.50; Fine 3.25 à 3.40.

Le service anniversaire de feu Pierre Barras, tailleur, bourgeois, époux de Madame Christine Lagueux, sera chanté à l'Eglise de Notre-Dame à Lévis, jeudi prochain, le 27 du courant, à 9 heures A. M.

Le 21 du courant, à l'âge de 87 ans et 1 mois, M. Pierre Gouge. Ses funérailles auront lieu lundi, à 8 heures. Le convoi partira de sa demeure, rue St. Patrick, No. 59. Parents et amis sont priés d'y assister.

Décédée subitement, le 21 du courant, au Quartier Montcalm, Madame Angélique Kihburg, épouse de feu Louis Fournier dit Larose, à l'âge avancé de 82 ans. Elle laisse pour déplorer sa perte 5 enfants et plusieurs petits-enfants qui la regretteront longtemps.

Le 21 du courant, Madame Rose Blouin, épouse de feu Sieur Michel Gosselin, à l'âge de 78 ans. Ses funérailles auront lieu dimanche après-midi, à St. Roch. Le convoi partira de la demeure de son gendre, M. Ferdinand Paschal, rue Alfred, No. 2, St. Roch. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Maman, Marie-Anne Wright, de Exeter, Angleterre, veuve de feu Louis Gauvin, écuyer, de l'ancienne crotte, est décédée hier, en cette ville, chez son gendre, M. Théodore Robitaille. Elle a succombé, à l'âge de 72 ans et 10 mois, à une courte maladie qui la surpris pendant une visite qu'elle était venue faire à ses enfants.

Annances Nouvelles.

MAGASIN A LOUER.

Un beau Magasin pour le commerce d'Epicerie situé au coin des rues Dorchester et des Commissaires, St. Roch, avec un bon logement.

CE JOURNAL est en file au bureau d'annonces de GEO. P. ROWELL & CIE, 10, rue Spruce, qui sont autorisés à solliciter des annonces dans la ville de NEW-YORK.

Annances Nouvelles.

CHEMIN DE FER DU GOUVERNEMENT.

DIVISION DE LOUEST.

Chemin de Fer Q. M. O. & O.

Le chemin le plus court et le plus direct entre Montréal et Ottawa.

Le 21 après LUNDI, 27 FEVRIER, les trains laisseront le DEPOT D'ROCHE-LA-GA comme suit:

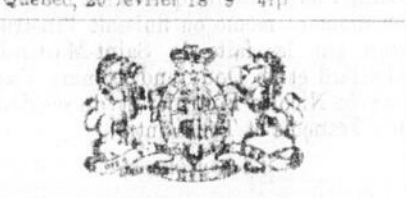
A. M. P. M. Train Express pour Hull à 8.30 et 9.00. Arrivant à Hull à 2.00 P. M. et 9.15. Train Express de Hull à 9.10 et 4.45. Arr. à Hochelaga à 1.40 P. M. et 9.00.

STARNES, LEVE & ANDEN, Agents des Billets, Bureaux - 302, rue St. Jacques, et 158, rue Notre Dame.

C. A. SCOTT, Surintendant Général. C. A. STARR, Agent général pour Fret et Passagers.

L'ASSOCIATION D'AMUSEMENT DES CITOYENS.

LE DEUXIEME BAL COSTUME de cette Association aura lieu à la SALLE TEMPERANCE, 17, rue Ferland, LUNDI SOIR PROCHAIN, le 24 courant.



Avis aux Entrepreneurs

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, seront reçues à ce Bureau jusqu'à

SAMEDI, le 8 de MARS prochain,

INCLOSIVEMENT, POUR

Fournir et lever le Bois de Cordé nécessaire pour le chauffage des maisons et édifices occupés par les Départements Publics, à Québec.

Le devis des qualités et dimensions du bois requis, sera visible à ce Bureau tous les jours, entre 10 heures A. M. et 4 heures P. M.

Les Soumissions devront être endossées: "Soumission pour Bois de Chauffage". Le Département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, ERNEST GAGNON, Secrétaire.

Dept. de l'Agriculture et des Travaux Publics, Québec, 18 février 1879. N. E. — Pas de reproduction sans un ordre par écrit.

Fonds de Magasin

A VENDRE A LEVIS VALANT \$2,500.00.

Le soussigné abandonnant les affaires, offre en vente la balance de son stock consistant en Epicerie, Ferronnerie, Quincaillerie, Liquides spiritueux, etc., de la valeur de \$2,500. Un grand avantage sera fait sur une vente en bloc de tout ce fonds de magasin.

SACRIFICE

Immense!

Coupons de Toile d'Irlande.

Coupons de Toile Ouvrée.

Coupons d'Indienne-Batiste.

Une caisse de Broderies, à moitié prix.

Une caisse de Tweed tout laine, vendu à 55c, 57c et 60c, valant de 80c à 90c.

AU BON MARCHÉ

Coin des rues St. Jean et Collin,

HAUTE-VILLE.

N. GARNEAU.

Québec, 14 février 1879.

ORGUES DE SALON

En vue des droits qui doivent être prochainement prélevés sur les Orgues, le soussigné a fait transporter de la douane à son établissement, une grande quantité des instruments précités, et il les offre maintenant en vente à une réduction notable, au comptant ou sur crédit valable.

R. MORGAN, Entrepôt de Pianos et Orgues, 28, rue la Fabrique, Québec, 18 février 1879.

REDUCTION.

30 par cent sur toutes

les marchandises

CHEZ

F. X. ST. LAURENT

Marchand de Marchandises Sèches,

A L'ENSEIGNE DU BUFFALO,

VISA-VIS LE COUVENT,

ST. ROCH, QUÉBEC

Québec, 18 février 1879.—3m

AFIN DE

Liquider

la balance de nos

Marchandises d'Hiver

et ne pas les garder jusqu'à la saison prochaine, nous avons fait de

Marchandises à des prix exceptionnels.

22, RUE LA FABRIQUE.

N. E. — Notre Département de Modes est sous la surveillance de personnes expérimentées, et les dames qui nous honoreront de leurs visites, seront servies selon leurs goûts et conditions raisonnables. Une visite est sollicitée.

Annances Nouvelles.

A LOUER,

Une magnifique maison de commerce, à deux étages, rue St. Jean-Baptiste, près de l'Eglise de St. Thomas, Montmagny; cette maison pourrait aussi convenir à une famille privée.

S'adresser à EDOUARD L'ESPERANCE, Rue St. Jean-Baptiste, St. Thomas, Montmagny.

18 février 1879.

A LOUER,

Le haut de la maison maintenant occupé par M. Gauthier, Avocat, 25, rue Ferland

S'adresser à E. G. CANNON, ou sur les lieux. Québec, 15 février 1879.

MAISON A LOUER.

Une maison à deux étages en brique blanche, avec bow-window, toit français et rez-de-chaussée, située sur la Terrasse Burroughs, qui sera prête pour le 1er Mai.

S'adresser à H. BOLDUC, Notaire, E. G. CANNON, Notaire. Ou au propriétaire G. H. BURROUGHS. Québec, 12 février 1879.

MAISONS A LOUER.

Vous payez \$400 comptant, et un loyer modique pendant dix ans et la maison vous appartient dès le commencement. Elles sont bien bâties, valent \$2000 (chaque, et les "Hard times" expliquent leur bas prix.

N. B. — On peut voir les maisons sur l'avenue des Erables. Québec, 10 février 1879.

MAISON A VENDRE.

Une maison bien finie et en parfait ordre située au No. 38, rue Latourelle, faubourg St. Jean. Cette maison peut servir pour deux logements si on le désire. Il y a une magnifique cour et un beau jardin.

S'adresser au propriétaire, No. 38, rue Latourelle. Ou à H. BOLDUC, Notaire, Rue St. Jean. Québec, 31 janvier 1879.

A VENDRE OU A LOUER.

Le magnifique poste d'affaires situé au No. 87, rue St. Pierre, Basse-Ville, Québec, ci-devant occupé par MM. Blumhart & Cie. Conditions faciles.

S'adresser à la Société de Prêts et Placements de Québec, No. 13, rue St. Jacques, Basse-Ville. Québec, 24 janvier 1879.

VENTE

A BON MARCHÉ

Commencant le

15 FEVRIER

POUR UN MOIS SEULEMENT.

Toutes nos marchandises remarquées et réduites. Nous donnerons DIX POUR CENT sur tous nos Draps d'Hiver et CINQ POUR CENT sur nos Soies et toutes autres marchandises.

Pendant cette vente aucun échantillon ne sera donné ni aucune marchandise envoyée en approbation. Nous appelons l'attention des Dames sur deux caisses de Broderies ouvertes aujourd'hui et vendues très-bas prix. UN SEUL PRIX.

BLOC BRUNET, 137, rue St. Joseph, St. Roch.

F. SIMARD, Importateur et Jobbeur de Fonds de Banqueroute, Québec, 15 février 1879.—1m

A V I S.

Tous ceux qui ont quelque affaire à régler avec la succession de feu Révd. J. OCT. PELLETIER, curé de Mille Vaches, sont priés d'avoir à payer leurs comptes, ou de filer leurs réclamations entre les mains des soussignés, exécuteurs testamentaires, d'ici au 1er Avril prochain.

F. GENDRON, Prêtre, curé de Tadoussac, et C. L. PARENT, Prêtre, curé des Escoumins. Québec, 10 février 1879.—1m

PROCES CELEBRES.

LES FAMILLES D'ASSASSINS.

Le crime est-il, dans certaines familles, héréditaire comme la folie? Existe-t-il, pour l'ordre moral comme pour l'ordre physiologique, des causes absolument suppressives de toute initiative, de toute réflexion et de toute responsabilité? Multitude et fatalité par la fausse science, dépravé et excité par la politique révolutionnaire, travesti et excusé par la mauvaise littérature; — travaillé, de trois côtés à la fois, par cette science qui nie les croyances, par cette politique qui tente les appétits, par cette littérature qui énerve les mœurs, on ne voit guère, par le temps de médecine sociale qui court, à quoi se réduirait bientôt, surtout dans les classes peu favorisées, le bagage du pauvre libre arbitre humain ainsi ravalé à l'état d'organe impassible, ductile et inconscient.

Heureusement, toute la science n'adopte pas ces théories qui, en essayant de matérialiser la volonté individuelle, tendent inévitablement à l'annihilation de la loi, de la loi pénale principalement. Plus heureuse encore, la dernière autorité dont on n'ait pu encore déprendre aux masses sinon le respect, au moins la crainte, la magistrature, maintenant avec une égale rigueur pour la dignité de l'être et le droit de la société, ne tient compte que dans la limite du vrai et du possible de cette soi-disant hérédité du crime, de ces prétendus entraînements du milieu de l'éducation et de l'exemple, de ces irrésistibles traditions de famille, de ces transmissions fatales avec un sang vicié de la soif du sang répandu, — de toutes ces rubriques, disons le mot, dont le barreau vit de temps immémorial et qu'on retrouve, sans cesse les mêmes, à chaque trimestre d'assises de toutes les Cours d'appel de France.

Mais là, du moins, toute chose prend son nom, tout fait son caractère, tout homme sa physionomie. L'assassin qui tue pour piller a beau plaider qu'il descend, Atride ou Borgia, d'une dynastie néfaste: il n'en demeure pas moins homicide et voleur. Le scélérat qui égorge ou incendie sous les ordres de son père ou de son frère, n'est pas un instrument, mais un complice. — "Souche maudite!" gémit l'avocat, damnation originelle, obsession, force majeure; ah! oui, tu es Satan, je te reconnais! — Préméditation, répondra le ministère public; choix libre, atrocité entrevue et combinée. Hérédité? non; contagion, peut-être; volonté, certainement.

Et, neuf fois sur dix, ainsi statuera le jury. Nous n'avions qu'à puiser dans le stock considérable des affaires de filiation sanglantes qui, depuis près de cinquante ans, ont passé sous nos yeux. Les trois auxquelles nous nous arrêtons aujourd'hui, horribles par le nombre et l'espèce des attentats qu'elles rappellent, et par les exécutions collectives qui en furent l'expiation, sont restées, dans les trois départements de la Seine-Inférieure, de Seine-et-Oise et de l'Aisne, aussi vivantes et terrifiantes, depuis 1838 et 1857, que le sont à Paris celles de Delaporte et Renaud, de Lacenaire, de Soufflard, de Poulman, des "escarpes," ou celles de Fualdès dans l'Aveyron, de l'auberge d'Espaillet et de la bande à Mina dans le Tarn, et de Graft et Pascal dans le Calvados, etc., avec cette circonstance aggravante qu'ici tous les criminels sont de même lignée et parfois même de plus d'une génération. Selon notre habitude, nous les racontons sommairement, moins parce que la place nous manque pour un in extenso de débats qui, après des années d'instruction, occupèrent des semaines d'audiences, que parce qu'à cette distance le résumé qui les groupe remplit mieux notre but, qui est la synthèse véridique et instructive et non le récit complaisant des forfaits.

LES TUEURS DE CURES: FAMILLE FOURNIER-GODRY.

On les appelle encore aussi dans le pays: "Les bouchers de Wanchy," parce que quatre d'entre eux, habitants ou natifs de l'endroit, y exerçaient cette profession de père en fils.

Quand, après deux ans de travail des juges d'instruction de Dieppe et de Neufchâtel, le rapport de la Cour et l'enquête additionnelle du parquet général, on apprit que la Chambre des mises en accusation avait enfin renvoyé devant la Cour d'assises de Rouen les sept auteurs des assassinats commis dans les presbytères de Douvrend, et de St.-Martin-le-Gaillard et dans plusieurs maisons isolées, le pays respira à plus de trente lieues à la ronde. Cette collection de monstres, successivement réduite à sept accusés plus audacieux les uns que les autres et dont le cynisme ne se démentit même pas devant l'échafaud, comparut, le 15 mars 1838, devant la Cour présidée par M. le con-

seiller Lavesque. Les débats durèrent onze jours, pendant lesquels les abords du Palais de Justice ne désœuvrèrent pas plus que le prétoire, et l'horreur au dedans ne fut pas moins immense que la curiosité du dehors, contre laquelle on dut recourir plusieurs fois à l'intervention de la force armée. Les quatre hommes et les trois femmes retenus par l'accusation sont:

Nicolas Fournier, père, âgé de 61 ans, boucher à Wanchy, ses deux fils, Toussaint et François Fournier, 25 et 32 ans, même profession, et son gendre, Napoléon Godry, 28 ans, journaliste et boucher au besoin; Justine Fournier, 26 ans, femme de Godry; Madeleine Godry, 32 ans, femme de Toussaint Fournier, et Euphémie Godry, 21 ans, sœur de cette dernière, et concubine de François Fournier.

Les hommes portent la blouse bleue du paysan normand; les femmes, coiffées de béguins locaux et vêtues d'indienne ont, sauf la Toussaint Fournier, qui est très-belle, l'aspect vulgaire et la parole ignoble. Tous nient. Le père Fournier est le plus loquace, Godry le plus énergique, François le plus abêti, et Toussaint le plus féroce.

Quatre avocats du terroir au banc de la défense. Au banc de l'accusation, où une place est réservée pour M. le procureur général Meynard, qui doit venir pour la réplique; M. l'avocat général Rouland, dont cette vaste procédure, menée par lui avec autant de persévérance que d'éloquence, mit en relief les qualités éminentes si bien conservées dans sa verte vieillesse, et qui rappellent, chez le gouverneur actuel de la Banque de France, l'ancien avocat général de la Cour impériale de Paris, le ministre de l'instruction publique et le président du conseil d'Etat. — une des plus belles et des plus longues carrières politiques de notre temps, — la plus longue même, depuis la mort de M. Thiers.

Un résumé succinct des cent pages de l'acte d'accusation fera mieux connaître qu'un compte rendu des débats les phases sinistres de cette affreuse tragédie judiciaire:

Vers six heures et demi du matin, le lundi 17 octobre 1836, une femme Doré, demeurant à Saint-Martin-le-Gaillard, se rendait à l'église de cette commune pour entendre la messe de M. Lhermina, curé de la paroisse. Ne le voyant pas venir, elle alla au presbytère dont la façade donne en partie sur le cimetière contigu à l'église. Les volets et la porte étaient encore fermés. La femme Doré frappa vainement à la porte de la cuisine, et elle commençait déjà à s'inquiéter, lorsque ses regards se portant vers le sol, elle aperçut à ses pieds une clef avec laquelle elle essaya inutilement d'ouvrir. Elle s'enquit à la hâte auprès des voisins de l'abbé Lhermina. Personne ne l'avait encore vue. Elle revint alors au presbytère en compagnie de plusieurs habitants parmi lesquels Vincent Godry (frère de l'accusé), sonneur de la paroisse. On essaya de nouveau, mais toujours inutilement, d'ouvrir la porte de la cuisine. Aucune réponse n'était faite de l'intérieur, et le soupçon d'un assassinat gagnait les esprits, lorsque Godry remarqua que le volet de la chambre du curé était seulement poussé, et que la croisée était ouverte en dedans. On entra dans cette chambre où tout était en désordre, et de là, dans le reste de la maison.

Trois cadavres horriblement mutilés étaient étendus sur le pavé de la cuisine: le curé, vieillard de quatre-vingts ans; Céleste Paris, sa servante, âgée de quarante ans, et Marie-Rose Cayeux, jeune fille de dix-huit ans, nièce de la servante.

Les meurtriers avaient tout fouillé. Le linge était jeté en tas sur le pavé, les lits et les armoires bouleversés, les paillasses vidées. Les renseignements recueillis apprirent que le curé devait avoir en sa possession plusieurs milliers de francs et qu'il avait acquis tout récemment un calice d'une certaine valeur, douze couverts et plusieurs pièces de table, le tout en argent. Ces objets avaient disparu, aussi bien que des montres, des chaînes et des bijoux en or appartenant aux deux femmes. Une somme de 1,400 francs, propriété de la Fabrique, avait échappé aux recherches des assassins, placée qu'elle était dans une armoire dont le battant faisait corps avec la boiserie de l'appartement.

Les circonstances du crime semblaient démontrer que l'un des coupables au moins habitait Saint-Martin-le-Gaillard. Le résultat d'une première instruction fut que Toussaint Fournier, boucher en cette commune, Nicolas Fournier, son père, Napoléon Godry, son beau-frère, étaient les auteurs du triple assassinat, et que la femme de Toussaint Fournier, celle de Godry et Euphémie Godry, sœur de ce dernier, étaient leurs complices.

On n'arrêta d'abord que les époux Fournier, notablement connus pour vivre de vols et de braconnage, et redou-

tés de tous les habitants paisibles du canton: le mari avait été compromis dans plusieurs affaires de vols; il avait entretenu des relations intimes avec Saint-Yves et Tirard, exécutés à Rouen pour une tentative d'assassinat sur le curé de Guerville.

L'instruction se prolongea jusque dans les derniers mois de 1837. L'habileté des assassins à faire disparaître toutes les traces, la terreur qu'ils inspiraient et qui paralysait toutes les révélations, créèrent à la justice d'insurmontables difficultés. Cependant, au mois de novembre 1837, la chambre du conseil de Dieppe, saisie de l'examen des pièces, allait rendre son ordonnance. Une terrible responsabilité pesait sur les époux Toussaint Fournier, seuls détenus encore, puisque les autres ne furent arrêtés que plus tard, à la suite de l'enquête pratiquée par la Cour elle-même. De nouveaux crimes, destinés à égarer la justice en lui faisant croire que les vrais coupables n'étaient pas sous sa main, allaient effrayer le pays.

Dans la nuit du 20 au mardi 21 novembre 1837, l'abbé Michel, curé de Douvrend, âgé de quatre-vingt-six ans; le sieur Carpentier, son beau-frère, âgé de soixante-huit ans; la fille Latteny, leur servante, âgée de soixante-trois ans, furent massacrés à coups de haches et de masses de boucher, le presbytère pillé, l'argent et les bijoux enlevés. Une jeune fille de quinze ans, Elisa Testu, avait seule, comme par miracle, échappé à la mort. Cette répétition exacte de la boucherie de Saint-Martin-le-Gaillard, onze mois auparavant, était commise, cette fois, à l'instigation et sous l'influence de Toussaint Fournier, par ceux qui avaient participé avec lui à la première exécution, et qui, à cause de leurs relations intimes, voulaient dérouter tous les indices. Cette tactique, au lieu de sauver une partie de la bande, la livra toute à la vindicte publique, et le couple Godry, le père Fournier et son second fils François, et la fille Euphémie Godry allèrent rejoindre en prison leurs fils, frère, beau-frère, belle-fille et belle-sœur. — Un septième assassinat, remontant à six années, celui de la veuve Lambert à Saint-Pierre-des-Jonquières, fut reconnu, au moment même où finissait l'instruction sur les faits de Saint-Martin-le-Gaillard et de Douvrend, comme l'œuvre de Nicolas Fournier et de ses deux fils François et Toussaint.

(A continuer.)

PIANOS

Venant d'être Reçus.

Afin de satisfaire à l'augmentation considérable de demandes pour les célèbres Pianos de

WEBER & CIE.,

nous avons l'honneur d'annoncer au public connaisseur et aux personnes qui désireraient se procurer de très bons pianos, que nous venons de recevoir un nouvel assortiment de ces pianos supérieurs, lesquels nous offrons aux prix des instruments de qualité inférieure.

Seule agence pour les Pianos suivants:

WEBER & CIE.,

HORACE WATERS & SONS,

MARSHALL & WENDELL,

WAGNER,

CRAMER,

Les Orgues-Harmoniums de

J. ESTEY & CIE.,

WILCOX & WHITE,

et les Grandes Orgues d'Eglises de

SAMUEL S. HAMILL.

Plusieurs de ces grandes Orgues sont actuellement en usage dans plusieurs églises de la Province de Québec et donnent entière satisfaction: les prix spéciaux pour le Canada sont de 33 1/2 par cent au-dessous des prix des autres fabricants.

Musique en Feuilles à 50 par cent de réduction, expédiée par la maille, frais de port non compris.

BERNARD & ALLAIRE,

EDITEURS DE MUSIQUE,

6, rue la Fabrique, Québec, 30 janvier, 1879.

LAMPES! LAMPES!

Afin d'attrapper notre part du peu d'argent mis en circulation en ce moment de dépression, nous offrons au public et à nos amis, notre grand assortiment de Lampes de toutes sortes, munies de brûleurs les plus nouveaux et les plus riches Cheminées, Abats-jours, et Illuminateurs, à des prix excessivement bas. Toutes ces améliorations sont d'une très grande utilité pour ceux qui font usage de Lampes, en rendant leur luminaire plus commode que le Gaz.

Lampes à Pied, de Chambres, pour Murailles et Pendantes.

Lampes pour Eglises et Autels Privés. En réception, un autre lot considérable de nos Tombeurs favoris à 50 cts et \$1.00 la douzaine.

PEVERLEY & CIE.,

56, rue la Fabrique, Québec, 1er février 1879.



Chemin de Fer Q. M. O. & O.

DIVISION DE L'EST.

Inauguration de la voie ferrée jusqu'à Montréal.

A partir de LUNDI, le 10 FEVRIER, les Trains marcheront régulièrement tous les jours (les dimanches exceptés) comme suit:

Train Express laissera Québec à Midi, arrivant à Montréal à 7.40, à Hull à 11.00 P. M.

Train Express laissera Montréal à 3.10 P. M., se reliant à la Jonction St. Martin avec le Train laissant Hull à 11.30 A. M., arrivant à Québec à 1.10 P. M.

Train Mixte pour Trois-Rivières à 6.15 P. M., arrivant à Trois-Rivières à 11.20.

Train Accommodation laissera Trois-Rivières à 5 A. M., arrivant à Montréal à 10 A. M., se reliant à la Jonction avec le Train Express pour Hull, arrivant à 1.30 P. M.

Train Mixte pour le Frêt laissera Montréal à 7.20 A. M., arrivant à Québec à 5.50 P. M.

On pourra se procurer des rafraichissements à Berthier à 5 heures pour le train du soir, et à 6 heures pour le train du matin.

Les trains partiront au temps de Québec.

Le Train Express de 12.45 seul partira Lundi, les autres trains voyageront régulièrement Mardi, à l'exception du train de Frêt Mixte qui commencera à voyager Mercredi.

N. B. — Comme le train qui part occupe la voie de ce côté et de la gare, les passagers sont priés d'entrer pour acheter leurs billets par la porte à l'est de la bâtisse où des guichets sont placés pour la vente des billets. Le bagage, les malles et les articles des voyageurs par l'Express seront reçus dans les salles au nord de la bâtisse. Entrée rue Henderson.

Les trains arrivent sur la voie sud ce qui donne plus de facilité pour descendre du train.

Québec, 17 février 1879.

MARCHANDISES DE FAMILLES.

Nous prenons la liberté d'informer nos pratiques que nous sommes maintenant disposés et préparés à leur faire voir le plus grand choix désirable en fait de Marchandises de Ménage, provenant des meilleurs manufacturiers de la Grande Bretagne et des Etats Unis, tels que:

COTONS — Coton très large, Coton à Oreillers, Mousselines de toutes espèces, Indiennes de couleurs solides, etc.

TOILES — Dames de Toile pour Tables, Nappes en Damas, en Toile de toutes les dimensions, Serviettes de Table, Toiles Irlandaises, Toiles Ouvrées, Hackbacks, etc., etc.

LAINAGES — Flanelles Welsh, Saxony, Flanelles Anti-Rhumatisme, 2 verges de large, Flanelles de Fantaisie pour Robes de Chambre.

Les effets ci-dessus sont garantis de très bonne durée, et donneront toujours satisfaction à l'acheteur. Les prix sont excessivement bas dans cette ligne de marchandises et donneront en même temps un avantage considérable à ses pratiques avant l'augmentation supposée du tarif.

— AINSI —

Justement reçu par le vapeur "Peruvian," un lot de 450 douzaines de Mouchoirs de poche en Toile, un peu endommagés, mais pour moitié prix.

— 60 pièces de Lustré, Brillant et d'Alpacas à 35 pour cent au-dessous des prix ordinaires.

Venant aussi d'arriver par le "Peruvian," 35 douzaines de Gants de Kid Florence, 1, 2 et 3 boutons, dans toutes les nuances les plus fashionables.

50 douzaines de Corsets Français à 50 centimes la paire.

Etoffes de Deuil de toute espèce et de première qualité.

Les ordres reçus par la maille, exécutés avec soin. Nous portons à ces ordres autant de soins que si la pratique était présente elle-même. Cette manière d'agir avec nos pratiques éloignées, nous a valu un nombre considérable d'ordres augmentant tous les jours.

50% d'escompte au comptant.

GLOVER, FRY & CIE., Québec, 4 février 1879.

HARVEY, PRATTE & CIE PIANOS,

ORGUES ET HARMONIUMS

341, RUE NOTRE-DAME, MONTRÉAL.

Ecrivez pour circulaires et catalogues illustrés.

7 février 1879.—3m

Huile Astrale de Pratt

Lumière égale au gaz, pas de fumée ni odeur.

Pour la sûreté, la propreté, la clarté de la lumière, et l'économie, elle reste sans rivale.

Elle est incomparable pour l'éclairage des églises et des maisons privées, qui gardent surtout des lumières allumées toute la nuit.

A vendre par

J. B. Z. DUBEAU, Rue de la Couronne, A. TOUSSAINT, 78, rue St. Jean, LECLERC & LETELLIER, 190, rue St. Jean, E. & H. TAYLOR, 712, rue Champlain.

PEVERLEY & CIE., Agents,

56, rue la Fabrique, Québec, 3 février 1879.

THES!

RECOLTE DE 1879

VENDU AU DETAIL

AUX

PRIX DU GROS!

Bon Thé du Japon, non coloré, valant 50 cts., pour 25 cents.

Bon Thé Noir valant 50 cents, pour 25 cents.

Bon Thé Hyson Twankay valant 50 cents, pour 25 cents.

Avec un assortiment choisi de Thé Pekoe, Thé Orange Pekoe, Thé Pekoe en Fleurs, Thé Caper, Thé Oolong, et autres variétés de THES A BAS PRIX ORDINAIRES.

RAPPELEZ-VOUS L'ENDROIT

Grand Entrepôt de Thé

A. WATTERS,

RUE ST. JEAN,

Québec, 31 janvier 1879.—1m

MUSIQUE NOUVELLE.

Un peu de patience

Clansonnette

Prix..... 30 centimes.

En vente chez

A. LAVIGNE,

Editeur,

25, rue St. Jean,

(Banque d'Epargnes.)

Québec, 27 janvier 1879.

EDOUARD LAROCHELLE,

RELIEUR & RÉGLEUR,

SUCCESSOR DE feu C. HIANVEUX dit LAFRANCE

No. 14, rue Laval, Haute-Ville.

QUEBEC.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer au public qu'il est prêt comme par le passé à exécuter toute commande en reliure qui l'on voudra bien lui confier et à des prix très modérés.

Ayant fait l'acquisition de l'atelier en celure de feu C. Hianveux dit LaFrance, il a fait faire des améliorations modernes considérables, qui lui permettront d'exécuter tous les ordres qu'il recevra avec la plus grande ponctualité.

Une visite est sollicitée

ED. LAROCHELLE,

No. 14, rue Laval, Haute-Ville.

Québec, 17 janvier 1879.

REMEDE SPECIFIQUE de GRAY

TRADE MARK. LE GRAND TRADE MARK

remède anglais

Une guérison

infaillible pour

la faiblesse sé-

minale, la spermatorrhée, im-

puissance et toutes les ma-

adies qui sont les suites des habitudes honteuses: perte de la mémoire lassitude des membres, douleurs dans le dos, obscurcissements de la vue, décrépitude précoce et plusieurs autres maladies qui conduisent à la folie, à la consommation ou à une mort précoce. Détails complets dans notre pamphlet, que nous envoyons gratis par la maille. Le remède spécifique est vendu par tous les droguistes à \$1 le paquet ou six paquets pour \$5. Il sera envoyé franc de port sur réception de la somme requise.

CIE DE MEDECINE DE GRAY,

Windsor, Ontario, Canada.

En vente à Québec chez tous les droguistes en gros et en détail et dans les endroits du Canada et des Etats-Unis.

Québec, 3 février 1879.—1a&h